

PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 18 février 2014

Le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, le 18 février 2014 à 17 heures 30 à la Salle polyvalente de Bricy, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du Pays: Messieurs Pascal GUDIN (Artenay), Jean GUDIN (Baccon), Michel OLLIVIER (Baule), François COINTEPAS (Beaugency), Mesdames Jeannine LANGLOIS (Le Bardon), Nicole PINSARD (Boulay les Barres), Monique BEAUPERE (Bricy), Anne-Marie TERRIER (Bucy Saint Liphard), Messieurs Brice LEMAIRE (Chaingy), Gilbert CHAVIGNY (La Chapelle Onzerain), André TERRASSE (Chevilly), Daniel DELLA MONICA (Coinces), Mesdames Nicole FOUCAULT (Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine), Guylaine HUE (Communauté de Communes du Canton de Beaugency), Elisabeth MANCHEC (Communauté de Communes du Val des Mauves), Messieurs Guy BONNEVILLE (Coulmiers), Christian TERRASSON (Gémigny), Thierry BRACQUEMOND (Huêtres), Pierre BRECHENMACHER (Huisseau sur Mauves), Guy DAUBIGNARD (Lailly en Val), Mesdames Pauline MARTIN (Meung sur Loire), Isabelle BOISSIERE (Saint Sigismond), Muriel BATAILLE (Tournois), Messieurs Hubert ABRAHAM (Patay), Jean-Claude TICOT (Rouvray Sainte Croix), Didier VANNIER (Ruan), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Dominique CHASLINE (Trinay), Thierry CLAVEAU (Villamblain).

Ainsi que: Monsieur Bernard TEXIER (Chevilly), Jean DAUDIN (Chambre départementale d'agriculture), Alain JOUSSET (Bricy), Yves PINSARD (Bucy Saint Liphard), Michel POMMIER (Rozières en Beauce)

Avaient donné pouvoir: Monsieur ARRACHART (Sougy) à Madame Nicole PINSARD (Boulay les Barres), Monsieur Michel SILVESTRE (Tavers) à Monsieur Michel OLLIVIER (Baule),

Étaient absents excusés: Mesdames Martine DUMORTIER (Bucy Saint Liphard), Mirelle MULLARD (Cravant), Brigitte CHASSAING (Gidy), Messieurs Eric DOLIGE (Conseil Général), Pierre DUBOIS (Le Bardon), Gervais GREFFIN (Bucy le Roi), Martial SAVOURÉ-LEJEUNE et Jean MILLET (Cercottes), Jean-Pierre DURAND (Chaingy), Gilles MOREAU (La Chapelle Onzerain), Lucien HERVÉ (Coinces), Jean-Michel LOPES (Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine et Gidy), Bruno GUERIN (Coulmiers), Michel TRETON (Cravant), Adrien PAILLET et Antoine POPOT (Lion en Beauce), Claude LAFAGE (Patay), Vincent LECOQ et Jean-Bernard VALLOT (Saint Péray la Colombe), Patrice ARRACHART et Eric DAVID (Sougy), Michel SILVESTRE et Jean BILLARD (Tavers), Gérard HUCHET (Tournois), Michel THOMAIN (Villeneuve sur Conie), Gérard DEGRAVE (Conseil de Développement), Daniel CHARTIER (Conseil de Développement), Daniel THOUVENIN (Villorceau)

Monsieur le Maire de Bricy accueille les Membres du Comité Syndical et présente sa commune. Monsieur le Président remercie Monsieur JOUSSET et présente l'ordre du jour.

1 - Approbation du procès verbal du 12 décembre 2013

Monsieur le Président demande aux membres s'ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance précédente, envoyé avec les convocations. Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal de la séance du 12 décembre 2013 est adopté à l'unanimité.

2 - Trame Verte et Bleue : présentation par SAFEGE

Monsieur le Président donne la parole au prestataire SAFEGE concernant l'étude effectuée à l'échelle des Pays Forêt d'Orléans – Val de Loire, Loire Beauce et Sologne Val Sud. Celui-ci rappelle que l'objectif de la Trame Verte et Bleue est de lutter contre la fragmentation de l'habitat naturel et de favoriser le déplacement des espèces. Il informe de l'état d'avancement : cartographie des sous-trames en cours de finalisation, élaboration du programme d'actions en cours. Le prestataire insiste sur le caractère non opposable du document et sur l'importance du programme d'actions. A la question posée par Monsieur CUILLERIER sur le secteur le plus riche au niveau biodiversité, Madame Laure FREMEAUX explique que la biodiversité est très diversifiée sur le territoire Loire Beauce. Elle précise qu'il existe une biodiversité remarquable et rare dans les Mauves, en bord de Loire et dans le Bois de Bucy et qu'en Beauce la biodiversité est plus « ordinaire » mais plus fonctionnelle et utile à l'homme. Monsieur CUILLERIER insiste sur le fait que le programme d'actions doit être sans contrainte.

3 - Validation du plan de financement pour l'impression des cartes et des programmes 2014 de La Route du Blé en Beauce

Monsieur le Président rappelle que le Pays est coordonnateur du groupement de commandes concernant l'impression des cartes et des programmes 2014. Il propose :

- de valider le plan de financement suivant :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Impression	12 132,00	GAL Beauce Dunois	2 739,55
		GAL Loire Beauce	2 739,55
		Pays de Beauce	1 247,02
		Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais	1 546,02
		Pays Dunois	2 089,00
		Pays Loire Beauce	1 558,77
		Maison de la Beauce	212,08
TOTAL	12 132,00	TOTAL	12 132,00

- de l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 14-01)**.

4 - Programme Leader : demande de financements pour plusieurs projets

Monsieur le Président propose d'accueillir une stagiaire, Mademoiselle GUÉNARD au sein du Pays. Ses missions prévues du 31 mars au 29 août 2014 porteraient sur : construire la démarche d'évaluation quantitative et qualitative du programme Leader, rédiger un rapport d'évaluation et les restituer oralement aux acteurs locaux, dégager de ce travail les principales préconisations pour la nouvelle candidature Leader. Monsieur le Président propose de la rémunérer à hauteur de 30% du SMIC.

Monsieur le Président propose aux membres :

- De l'autoriser à recruter cette stagiaire,
- D'inscrire les crédits dans le BP 2014,
- De solliciter le programme Leader,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 14-02)**.

Monsieur le Président propose aux membres de recruter 3 stagiaires du CAUE ayant chacun une spécialité différente (Urbaniste/Architecte/Paysagiste) pour travailler sur les 3 SCOT, en partenariat avec le CAUE et les 2 autres Pays. Ceux-ci seraient encadrés par le CAUE et le Pays qui rémunérerait un des stagiaires à hauteur de 30% du SMIC. Leurs missions seraient l'analyse territoriale sur les formes urbaines des 3 territoires, la proposition d'axes de travail sur le devenir des formes villageoises, sur la densification, sur la nature en ville ...

Monsieur le Président propose aux membres :

- De l'autoriser à recruter ces stagiaires,
- D'inscrire les crédits dans le BP 2014,
- De solliciter le programme Leader,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 14-03)**.

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat a recruté pour une durée de 3 ans Mademoiselle DUBRULLE au poste de Chargée de Mission PCET. Son poste est financé annuellement par la Région, l'ADEME et le programme Leader. Il propose aux membres :

- De solliciter le Contrat Régional de Pays,
- De solliciter le programme Leader,
- De solliciter l'ADEME dans le cadre de l'année 2 du Contrat d'Objectifs Territorial (COT),
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 14-04)**.

5 - Engagement du Pays Loire Beauce dans l'élaboration d'un SCoT à l'échelle de son périmètre et information sur l'état d'avancement de l'appel d'offres

Monsieur le Président informe les Membres que le ministère de l'intérieur demande qu'une délibération soit reprise car il manque des visas (code de l'urbanisme, ...). Il rappelle l'appel d'offres relatif aux 3 SCoT et informe que l'ouverture des plis a eu lieu le 29 janvier 2014. Il précise que 3 réponses ont été reçues sur le lot 1 (volet agricole et forestier) et 5 réponses sur le lot 2 (élaboration des 3 SCoT). Il informe les Membres que les 8 candidats ont été reçus le 11 février 2014. Il souligne que la mutualisation avec les 2 autres Pays est une solution appréciable. Le gain à se regrouper est estimé à 200 000 €. Il précise que les lots sont en cours de notification mais qu'il n'est pas en mesure de l'annoncer officiellement. Il souligne également le fait que les Pays ont réussi à tenir le calendrier prévisionnel et également l'enveloppe financière.

Monsieur le Président propose :

- De prescrire l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Loire Beauce,
- D'autoriser le Président à signer tout acte, contrat, avenant ou convention de prestation ou de service qui serait nécessaire pour assurer la conduite de la procédure,
- De solliciter les aides financières dans le cadre de l'élaboration de ce SCoT,
- De demander, conformément à l'article L. 121-7 du code de l'urbanisme, l'aide des services de l'Etat,
- De dire que la présente délibération sera transmise à l'Etat et notifiée aux personnes visées par l'article L. 122-7 du code de l'urbanisme ainsi, notamment qu'aux présidents des communautés de communes et communautés d'agglomérations et des maires des communes limitrophes couvertes et non couvertes par un périmètre SCoT,
- De dire que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité définies par l'article R. 122-14 du code de l'urbanisme,
- D'approuver les objectifs poursuivis définis par la délibération n° 13-27 en date du 26 septembre 2013,
- D'approuver les modalités de concertation définies par la délibération n° 13-27 en date du 26 septembre 2013,
- De solliciter une subvention auprès de l'Etat, au titre du dispositif « SCoT Ruraux » pour l'élaboration du SCoT du Pays Loire Beauce,
- De l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 14-05)**.

6 - Reconstitution de la ligne de trésorerie du Syndicat

Monsieur le Président informe les membres que le Syndicat doit faire face au décalage entre les recettes attendues et les dépenses à engager (notamment pour le Programme Leader). Afin de lui permettre d'effectuer ces dépenses dans des délais convenables, il est nécessaire de reconduire pour l'année 2014 la ligne de trésorerie ouverte en 2006.

Monsieur le Président propose aux membres :

- de reconduire le crédit de trésorerie pour l'année 2014,
- de l'autoriser à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires,
- de l'autoriser à signer la convention à intervenir.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 14-06).**

7 - Durée d'amortissement des immobilisations réalisées en 2013

Monsieur le Président propose aux membres de fixer la durée d'amortissement à 2 ans pour le logiciel comptabilité acquis en 2013.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 14-07).**

8 - Approbation du compte de gestion 2013

Monsieur le Président informe les membres que les résultats du compte de gestion de Madame la comptable du Trésor concordent avec ceux du Compte Administratif du Syndicat.

Aussi, Monsieur le Président propose aux membres :

- d'approuver le compte de gestion 2013,
- de l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 14-08).**

9 - Approbation du compte administratif 2013

Monsieur le Président donne lecture du compte administratif. Les membres n'ayant pas de questions, Monsieur le Président cède la présidence de la séance au doyen d'âge des délégués titulaires de l'assemblée, Monsieur TERRASSE. Monsieur TERRASSE propose aux membres d'approuver le compte administratif 2013.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 14-09).**

10 - Affectation des résultats de l'exercice 2013

Monsieur le Président propose aux membres :

- d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2013, d'un montant de **8 182,46 €** (huit mille cent quatre vingt deux euros et quarante six centimes), en excédent de fonctionnement à reporter au budget 2014 (compte 002),
- d'affecter l'excédent d'investissement de l'exercice 2013, d'un montant de **10 132,16 €** (dix mille cent trente deux euros et seize centimes), en excédent d'investissement à reporter au budget 2014 (compte 001)

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 14-10).**

11 - Adoption du budget primitif 2014

Monsieur le Président donne lecture du projet de budget primitif 2014 envoyé aux membres avec les convocations et conforme aux orientations budgétaires. Il compare les cotisations demandées aux communes par le Pays Loire Beauce avec celles des autres Pays et constate qu'elles se situent sur un rapport de 42% à 63% (Pays Sologne Val Sud : 2 €/habitant, Pays de Valençay : 3 €/habitant). D'autre part, il annonce qu'il a réduit son indemnité de Maire pour éviter une dépense globale de cotisation de Sécurité sociale suite à la loi de financement de 2013 qui oblige les Élus à cotiser si le cumul mensuel des indemnités brutes dépasse 1543 €. Ainsi, le Pays n'est pas soumis au régime général pour le Président.

Il souligne que sur la ligne rémunération du personnel, un montant a été porté pour le remplacement de Madame Sandra MARTIN qui sera en congés Maternité de juillet à décembre 2014.

Il rappelle également que les contrats sont régulièrement renégociés à la baisse : assurance, téléphone, etc. pour minimiser les dépenses de fonctionnement.

Les membres n'ayant pas de questions ou remarques, Monsieur le Président propose aux membres :

- d'approuver le budget 2014 en fonction des sommes affectées aux différents chapitres et fonctions,
- d'approuver le montant de la cotisation communale à 1,30 € par habitant et de l'autoriser à mettre en recouvrement la participation des collectivités membres,
- d'approuver le montant de la contribution complémentaire intercommunale pour l'élaboration du SCoT à 0,30 € par habitant et de l'autoriser à mettre en recouvrement la participation auprès des Communautés de Communes membres

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 14-11).**

12 - Information sur la tenue d'un Séminaire de présentation du Pays pour les Élus municipaux et communautaires,

Monsieur le Président informe de la tenue d'un séminaire de présentation du Pays Loire Beauce auprès des nouveaux Élus Communaux et Intercommunaux. La date préalablement fixée au 7 mai serait reportée au 14 mai 2014 de 17h à 20h. Ce séminaire porterait sur divers thèmes tels le Contrat Régional de Pays, le Programme Leader, le SCoT, l'Ambition 2020 du Bassin de Vie d'Orléans (4ème contrat 2017-2021)...

13 - Questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'Assemblée de sa participation ainsi que la commune de Bricy pour son accueil. Il informe que la prochaine réunion du Comité Syndical a été programmée le 21/05/2014 pour, entre autres, l'élection du nouveau Bureau et du Président, suite aux élections municipales.

La séance est levée à 19h20.